



Compte-rendu Audioconférence du 1^{er} juillet 2020

Il est convenu d'une audioconférence avec la direction et les organisations syndicales tous les mercredis à 16h30.

Point sur la présence à la DDFiP

Situation des agents au 30 juin 2020 : 158 en télétravail et 823 en présentiel.

SIP : présentiel : 70 % des effectifs / télétravail : 14 % des effectifs

SIE : présentiel : 69 % des effectifs / télétravail : 11 % des effectifs

Trésoreries : présentiel : 74 % des effectifs / télétravail : 9 % des effectifs

SPF/SDE : présentiel : 75 % des effectifs / télétravail : 19 % des effectifs

Contrôle fiscal : présentiel : 53 % des effectifs / télétravail : 20 % des effectifs

Le télétravail n'est plus la norme. Tous les agents (hormis ceux en ASA empêchés) reprennent en présentiel. Ceux ayant un contrat de télétravail reprennent le même rythme de télétravail qu'avant le confinement.

Ménage

Une prestation exceptionnelle de ménage (ménage spécial cas covid) a été faite au Montaigne. Une autre est prévue demain à la trésorerie de Montmorency.

Cas de Covid dans les services

2 cas de covid avérés. 1 à la trésorerie de Gonesse eu 1 au SIP de St Leu.

Voici les détails des confinements connus :

- Fermeture établissements scolaires/crèches : 38 (dont 31 en télétravail)
- Femmes enceintes : 16 (dont 3 en télétravail)
- Etat de santé fragile : 116 (dont 50 en télétravail)
- Conjoint – état de santé fragile : 12 (dont 6 en télétravail)
- Suspicion Covid : 50
- Cas avéré de Covid : 2
- Cas de contacts Covid confirmés : 16

Il faut que tous les agents ayant eu le covid se fassent connaître même si c'était pendant la période de confinement. Les statistiques n'ont pas de sens car complètement incomplètes.

Ressources humaines :

- ASA :

ASA agent considéré comme fragile : ASA jusqu'à nouvel ordre. Aucune réponse claire n'est donnée par la DG. Toutes personnes diagnostiquées vulnérables au covid restent donc à la maison en télétravail ou en ASA. Toutefois, d'après la direction certaines personnes jugées fragiles peuvent se voir proposer un peu de présentiel par le médecin de prévention. En tout cas, aucun retour ne peut se faire sans avis médical.

A ce sujet, la directrice a quand même conclu son propos en disant qu'elle espère que « toutes les personnes estampillées fragiles sont bel et bien fragiles ». Pour la CGT, il faut s'interdire ce genre de remarque qui plus est lorsque l'on est responsable. Ce genre de propos nauséabonds de remise en question de l'état de santé des agents que se soient ceux en ASA ou même lors des arrêts maladie se banalisent et ce n'est pas normal.

ASA agent vivant avec une personne fragile : idem que les agents fragiles

- Prime covid: la direction a envoyé les noms des bénéficiaires et a eu l'accord de la DG. Dans le Val d'Oise, il y aura 23 % des agents bénéficiaires de la prime (sur une enveloppe de 30%) dont 84 % celle de 330 euros et 16 % celle de 1000 euros.

Répartition par grade

Grade	A+	A	B	C
Nombre	19	61	130	72
Taux approchant (calculé sur la base du tagerfip de 2019)	21 %	24,7 %	25 %	19,5 %

La directrice malgré notre demande insistante refuse de nous donner la répartition par service.

Équipement des télétravailleurs :

La direction organise un stock de PC et tini à mettre dans chaque service pour pouvoir avoir recours à du télétravail de manière fortuite au cas où.

Les vérificateurs retrouveront tous leur PC d'ici la fin de semaine.

Divers :

- Vigile : la direction nous annonce que ce sont des vacataires qui feront office de vigiles après le départ de ceux-ci au 14 juillet.

- Canicule : Nous demandons à ce que la direction anticipe la diffusion des aménagements des horaires prévus que ça ne soit pas le couac habituel pendant lequel les agents ne connaissent pas leur droit...à priori la CGT est de mauvaise foi et tout est fait en temps et en heure habituellement. Vous jugerez du risible de la remarque de la direction quand on voit les couacs dans les transmissions des informations que ce soit l'été avec la canicule ou l'hiver en période de grand froid quand les chaudières ne marchent plus par exemple...

- **Transfert d'emploi de A de la BCRP vers la BCSP :** lors du CTL emplois, il avait été annoncé un transfert d'emploi de A entre la BCRP et la BCSP. Cette semaine, nous avons été contactés par des agents apprenant que l'un d'eux va devoir partir en BCSP. Cela pose problème au-delà du transfert même. L'agent concerné aurait dû être averti avant les délais de la mutation nationale puis locale. Or les agents ne l'ont appris que la semaine dernière par des bruits de couloirs. Les RH nous répondent que personne ne sera obligé de partir contre son gré.. wait and see !

Dernière audioconférence. Reprise à la rentrée au besoin.